



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 11 Février 2024 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 07

Date d'envoi des convocations : Le 05 Février 2024.

PRESENTS : TALFUMIER Hervé / HOUPERT André / JAGER Bruno / BEAUSEROY Raphaël / BUCHER Robert / WITTKOWSKI Nicolas / BEAUSEROY Anabelle.

ABSENTS EXCUSES: MICHEL Daniel / NEWEL Sabine (procuration à BEAUSEROY Raphaël) / MERY Nicolas (procuration à BEAUSEROY Anabelle).

N° 01 – 2024 : REFECTION DU CREPI DE L'EGLISE « SAINT BLAISE » DE BURTONCOURT

- Vu le décret du 30/12/1809 et ses modifications du 22/03/1992 et 13/01/2001 qui régissent l'administration des « Fabriques de l'église » ;
- Vu l'article 37 – Chapitre II – Section II ;
- Vu l'article 42 – Chapitre II – Section III ;
- Vu l'article 92-93-94-102 Chapitre IV ;
- Vu l'article 2543-3 du Code des Collectivités Territoriales ;

Il est convenu ce qui suit :

- Vu la délibération du Conseil de Fabrique de Burtoncourt / Rurange en date du 11 Janvier 2024, la Commune de Burtoncourt se substitue au Conseil de Fabrique de « Burtoncourt – Rurange » et sera le maître d'ouvrage des travaux décrits ci-dessous :
 - Réfection du crépi extérieur de l'église de Burtoncourt qui s'établi pour un montant de 146 628 € TTC (soit 122 190 € HT), avec un plan de financement prévisionnel comme suit :
 - Subvention Région Grand Est 30% : 36 657 €
 - Subvention DETR 40 % : 48 876 €
 - Commune de Burtoncourt : 29 438 €
 - Commune de Mégange : 2 500 €
 - Mécénat Conseil de Fabrique (don) :
 - épuisement du budget : 8 000 €
 - emprunt : 21 157 € soit 29 157 €

Le Conseil Municipal accepte les termes ci-dessus.

Autorise le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives, les demandes de subvention (DETR ; Région ; etc...) et la consultation des entreprises.

Le Conseil de Fabrique de Burtoncourt – Rurange, conformément à l'article 42 visé en préambule, conserve un droit de surveillance sur l'attribution des marchés et leurs exécutions.

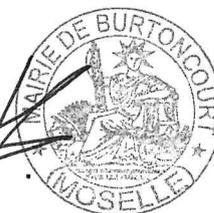
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

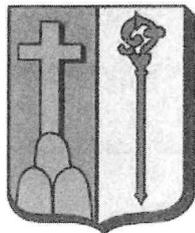
Délibération certifiée exécutoire,
 Burtoncourt, le **12 FEV. 2024**
 Le Maire - André HOUPERT



Burtoncourt, le 11 Février 2024.

Le Maire – André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 11 Février 2024 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 07

Date d'envoi des convocations : Le 05 Février 2024.

PRESENTS : TALFUMIER Hervé / HOUPERT André / JAGER Bruno / BEAUSEROY Raphaël / BUCHER Robert / WITTKOWSKI Nicolas / BEAUSEROY Anabelle.

ABSENTS EXCUSES: MICHEL Daniel / NEWEL Sabine (procuration à BEAUSEROY Raphaël) / MERY Nicolas (procuration à BEAUSEROY Anabelle).

N° 02 – 2024 : ZAENR : précisions sur la délibération N° 39/2023 du 01/12/2023.

En complément à la délibération N° 39/2023 du 01/12/2023 concernant le déploiement des ZAENR, suite à un sondage des habitants de Burtoncourt sur 5 questions :

- 1) Déploiement éolien
- 2) Déploiement méthanisation
- 3) Panneaux photovoltaïque sur toitures
- 4) Mutualisation panneau (linky)
- 5) Agrivoltaïsme

Sur 100 questionnaires (familles), 21 réponses :

- Une large majorité est défavorable aux points 1) et 2)
- Une majorité est favorable aux points 3) et 4)
- L'avis sur l'agrivoltaïsme est mitigé, bien que majoritairement défavorable

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le **12 FEV. 2024**
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 11 Février 2024.

Le Maire,

André HOUPERT

